



Lyon, le 30 mars 2010

COMPTE-RENDU ENTREVUE DU 30 MARS 2010 DGT/SUD

Etaient présents :

➤ DGT :

Colonel Vincent GUILLOT

➤ SUD :

Gilbert LEBRUN, Guy FROMENT, Didier DUPIR, Françoise CECILLON, Cathy RUSSO, Sylvia SCURTI, Nicole FAU

➤- Dossiers SPP :

De gros problèmes relationnels sont apparus entre deux agents du C.T. Villefranche. Suite à des menaces, un agent a déposé une main courante au commissariat de Villefranche et rempli une fiche d'incivilités qui a été adressée à sa hiérarchie. Le but était simplement de faire comprendre à l'autre agent qu'il avait dépassé les limites et qu'il devait s'excuser. Toute communication est impossible. Malgré l'intervention de la hiérarchie directe, il refuse toujours.

Vincent GUILLOT : Le dossier a été transmis au GRAFI pour une éventuelle suite disciplinaire concernant cet agent et la main courante au service contentieux. Ce n'est pas ce que nous avons demandé.

➤ Formation des logés

Sud : Les agents SPP logés en caserne ont-ils droit à la formation hors recyclage ? En effet, dans ce cas et au vu du contrat annuel de travail effectué, ceci paraît impossible. Pourquoi ne pas envisager de diminuer le nombre d'heures de travail annuel ?

Vincent GUILLOT : Les stages effectués doivent être des stages pour les besoins du service et d'avancement de grade. Chaque responsable de CT définit des quotas pour les stages EPS, échelier, etc... L'agent logé n'a pratiquement pas la possibilité de faire des stages de confort par ex : PREV... Le futur kit des feuilles validera la possibilité donnée



SPP et PATS SDIS du RHONE

aux logés de faire des activités rémunérées. Il pourra déplacer des gardes de 24H afin de « caler » un encadrement de stage. Par contre, en adéquation avec la gestion d'opti-planning, il devra prévoir et poser ces changements 3 mois avant la période choisie.

➤ **CTA : Bascule sur le système ORION prévue le 27 avril**

Sud : Nous faisons ressortir deux aspects. Le premier étant la partie technique qui semble être réglée.

Par contre en ce qui concerne la partie théorique et notamment la formation des opérateurs CTA, il existe un problème non négligeable. En effet, en cas de grosse sollicitation opérationnelle, telle que des interventions multiples dues par exemple au vent ou à la pluie, les agents pas suffisamment formés risquent de se retrouver confrontés à des problèmes d'application du nouveau système. Les chefs d'équipe sont bien formés, mais les 60 agents ont-ils reçu une formation suffisante ? Nous faisons remarquer que certains d'entre eux ont suivi 2 journées consécutives, ce qui ne paraît pas très lourd ! Problème de disparité de formation entre les différents formateurs. Pourquoi ne pas prévoir 24H de formation au départ de la bascule afin d'aider à la mise en œuvre. Il serait nécessaire d'avoir un sureffectif.

Vincent GUILLOT : A pris bonne note et étudiera les problèmes d'effectif.

➤ **Dossier PATS : Inquiétude des secrétaires groupements et CT**

Sud : Suite à la diffusion de plusieurs avis de vacances de postes au CT Corneille et CT Villeurbanne-Cusset, les secrétaires s'inquiètent sur une éventuelle restructuration et une remise en question de leurs postes. En effet, ceux-ci ont été déclarés vacants, alors que les agents n'avaient fait part d'aucun souhait de mobilité. Les avis de vacances étant présentés en diffusion générale et ouverts à tous les agents du SDIS, comment être certain que les secrétaires en place seront prioritaires si elles souhaitent conserver leurs postes ? (exemple : problème d'affinité avec le chef qui profiterait de cette procédure pour se « débarrasser » de son agent).

Vincent GUILLOT : Nous rassure en précisant qu'il n'existe aucun objectif général envisagé par le SDIS. Ces restructurations sont liées à la création du CT confluence (50 agents) et du CT Genas/Chassieu. Effectivement, les agents en place au CT Corneille et Villeurbanne-Cusset ont été dans l'obligation de postuler sur leur poste. Cette procédure permet de donner la possibilité aux agents qui souhaitent une mobilité de se positionner et par contre pour ceux qui désirent conserver leur poste de le faire de façon officielle (en sachant à ce moment là qu'ils sont prioritaires par rapport aux demandes effectuées par d'autres agents). Par contre, leurs missions sont revues avec le chef de groupement et validées en concertation.



SPP et PATS SDIS du RHONE

Sud : Relate le problème de révision des effectifs PATS et du changement des missions. En effet, en ce qui concerne la restructuration du CT Villeurbanne-Cusset, la secrétaire assurant la gestion du CT occupera également les fonctions d'assistante de groupement. Aussi la charge de travail risque d'être très importante.

Vincent GUILLOT : Précise dans un premier temps que le SDIS conserve le même quota d'agents. Aucun recrutement, mais également aucune diminution d'effectif n'est envisagée. Mais les groupements étant tous différents, l'organisation des services internes ne peut pas être identique. Donc, effectivement, dans certains groupements une réorganisation était nécessaire et les missions doivent être réadaptées à cette évolution. Quant aux missions importantes récupérées par la secrétaire du groupement Est, si effectivement il y a surcharge, l'agent ne doit pas hésiter à faire remonter cet état de fait au chef de groupement.

Sud : Si la secrétaire se retrouve seule face à cette gestion, ceci ne risque-t-il pas d'engendrer un problème de continuité pour le service ?

Vincent GUILLOT : Souligne que la continuité doit être assurée par les cadres SPP du service (chef de groupement et adjoints). De la même façon que dans les différents C.T. des sous-officiers SPP sont désignés pour les absences éventuelles dans les services.

Sud : La secrétaire du CT Rochat a demandé à rejoindre le groupe de travail concernant les travaux et plus précisément sur la partie administrative, mais que cela ne lui a pas été proposé spontanément.

Vincent GUILLOT : Ne trouve pas cela normal, car pour une bonne réflexion et une bonne mise en place, le groupe de travail doit être constitué à la base par les agents concernés. Doit faire le nécessaire afin que les choses se passent mieux.

➤ Dossier : Problèmes CT Rochat

Sud : Problème de gestion des demandes de temps partiel refusées par le chef de groupement.

Vincent GUILLOT : Stipule que les demandes sont validées uniquement par le directeur et en aucun cas par le chef de groupement. Toutes les demandes effectuées par les agents ont toujours été acceptées par la direction.

Sud : Problème de chambrées pendant les travaux. Comment vont-elles être organisées ?

Vincent GUILLOT : Il a été validé 18 chambres de veille (nous demandons qu'elles soient doubles). Dans le cadre de l'anticipation des travaux, il a été prévu un transfert total du casernement et des chambres de veille dans les autres bâtiments disponibles, afin de laisser libre cours aux travaux dans le bâtiment principal.



SPP et PATS SDIS du RHONE

➤ SPP/PATS : Bureau retraite

Sud : Nous ne remettons nullement en cause les compétences et la bonne volonté des personnes qui gèrent et s'activent au bureau "**retraites et maladies**" mais nous pensons qu'elles sont hyper débordées et qu'elles ne peuvent pas toujours répondre aussi rapidement que les agents le souhaiteraient. De plus, avec la problématique retraite au niveau national, beaucoup d'agents s'interrogent sur leur avenir. Nous demandons que ce service soit étoffé.

Vincent GUILLOT : Prend note du problème R.H. et va étudier cette situation.

➤ Dossier : Assistante sociale

Sud : Nous faisons remarquer que l'assistante sociale n'est plus aussi impliquée que par le passé dans la vie du SDIS. De nombreux agents ne savent même pas qu'il existe un bureau d'action sociale. Nous demandons qu'il soit prévu par exemple des permanences au sein des CT et/ou des services administratifs et techniques. Lorsque le service incendie bénéficiait de l'assistance sociale COURLY, les agents en difficultés financières avaient la possibilité de déposer une demande d'aide qui était ensuite validée par une commission. Ne serait-il pas possible de mettre cela en place au SDIS ?

Vincent GUILLOT : Prend bonne note de nos propos et ne rejette pas une mise en place identique au SDIS.

Sud : Nous proposons de lancer une étude auprès de la COURLY afin de savoir de quelle façon leur service social fonctionne et de quels moyens matériels et financiers il dispose.

Gilbert LEBRUN
Secrétaire syndicat SUD